

Aide alimentaire enfants à parents .

Par betty0147

Bonjour,

Doit-on obligatoirement passer par le Juge aux Affaires Familiale pour demander une aide alimentaire à nos enfants ?

Ou peut-on leur faire envoyer une lettre pour demander cette aide ?

Celle-ci remise par un huissier ?

Merci à vous.

Par cocotte1003

bonjour, soit vous pouvez le faire à l'amiable entre vous, soit s'ils refusent, il faudra effectivement saisir la justice, cordialement